

Eligibilité féminine ecclésiastique

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **11 (1923)**

Heft 157

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-257763>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

autre chose que ce qu'elle représentait, que l'on s'est peut-être aussi trop attaché aux personnalités de ses initiateurs plutôt qu'à elle-même. C'est pourquoi toute discussion objective sur ce sujet ne peut être qu'excellente. Il s'en est organisé dans nos groupements féminins, à l'Union des Femmes de Genève, à Lausanne, ailleurs encore sans doute. Et il n'est pas besoin de dire que nos colonnes sont ouvertes également : ceci d'autant plus que, on nous le faisait remarquer dernièrement, les débats sont rares chez nous et que, à l'exclusion de stériles controverses, une discussion, un échange d'idées ne peuvent que donner à notre journal cette allure de vie que lui souhaitent tous ses amis.

E. Gd.

P.S. Nous signalons sur le sujet du service civil deux intéressants articles : celui de M. Alb. Picot (*Semaine littéraire* des 20 et 27 janvier) et celui de M. Aloys Hentsch (*Revue internationale de la Croix-Rouge* de décembre.)

Eligibilité féminine ecclésiastique

Par une coïncidence assurément toute fortuite, mais qui n'en est pas moins intéressante à relever, la question de l'accès des femmes aux corps constitués de l'Eglise protestante nationale se pose actuellement, et avec des modalités différentes, dans trois de nos cantons : Zurich, Vaud et Genève.

A Zurich d'ailleurs, il ne s'agit pas uniquement, comme le savent déjà nos lecteurs, de l'éligibilité des femmes aux Conseils de l'Eglise. Les électeurs qui sont appelés à se prononcer sur cette question le 18 février — cette votation étant jointe à la votation fédérale sur les zones — diront en même temps s'ils reconnaissent aussi aux femmes le droit d'être élues dans les Commissions scolaires, les Commissions d'assistance et les Commissions de tutelle. Tout ceci paraît si absolument simple et moral, de ces questions qui ne se discutent même pas, que l'on demeure confondu qu'il soit nécessaire de mener toute une campagne, de mettre des affiches sur tous les murs, d'organiser des conférences à la ville et dans le canton... pour se heurter à l'attitude négative de certains partis, comme le parti paysan, par exemple ! C'en est à se demander par quoi nos excellents concitoyens ont le cerveau oblitéré quand ils annoncent qu'ils ne veulent pas de ces réformes — eux qui disaient bien fort en

1920, quand il s'agissait des droits politiques complets, que l'on demandait beaucoup trop, et que si les femmes savaient se contenter de droits moins étendus, elles les obtiendraient sûrement ! Ces droits minimes, elles les demandent maintenant, à la suite du projet préparé par le Conseil d'Etat, et on déclare qu'on va les leur refuser. En vérité, pour quelles incapables, pour quelles ignorantes, pour quelles inutiles parasites, finira-t-on par faire prendre nos femmes suisses avec pareille attitude ? Passe encore, s'il se fût agi du pastorat féminin, qui heurte certains préjugés, certaines conceptions arriérées ; mais que, très prudemment, on a écarté pour cette fois de la loi nouvelle. Alors ?...

Et cependant, comme il ne faut jamais désespérer de rien, et pour fâcheux que soient les pronostics que l'on fait là-bas, nous adressons à nos amies et amis zurichois tous nos vœux de succès pour le 18 février. Toute campagne, quel que soit son résultat, est une brèche de plus faite par notre propagande, et marque par conséquent une avance morale si ce n'est matérielle.

Dans les deux cantons romands, on n'en est pas encore à la votation populaire sur l'éligibilité féminine ecclésiastique. Mais dans le canton de Vaud, on va procéder à un simulacre de votation, qui, à notre avis, risque d'être dangereux pour notre cause. C'est-à-dire que, reprenant l'idée si chère à tant de cœurs masculins d'un plébiscite féminin — que de fois n'avons-nous pas entendu cette phrase lourde de sous-entendus : « il faudrait d'abord savoir si les femmes elles-mêmes en veulent... » — le Synode de l'Eglise nationale vaudoise a décidé dans sa session de 1921 qu'avant d'introduire cette mesure — révolutionnaire, oh ! combien — on consulterait d'abord dans chaque paroisse le corp électoral féminin. Le Synode nous semble avoir complètement oublié que l'Eglise nationale vaudoise, qui fut la première des Eglises nationales suisses à introduire l'électorat féminin, se devait pourtant à elle-même d'aller de l'avant avec un peu plus de hardiesse. Ce qui va se passer, voici ce que nous craignons : beaucoup de femmes mal renseignées se laisseront trop aisément effrayer par des charges et des responsabilités, dont on grossira facilement la portée, sans que puisse contrebalancer cette idée fausse le choc d'arguments et d'opinions que produit toujours une vraie votation populaire.

maison pour se procurer du pain jusqu'au moment où le seul survivant de cette famille succombait à son tour dans une maison qui n'était plus qu'un amas de ruines. J'ai visité quelques-unes de ces cabanes. Partout les provisions sont insuffisantes pour passer l'hiver ; quelques-uns auront de quoi se nourrir jusqu'en janvier, d'autres pendant un ou deux mois à peine. Dans tous les villages que j'ai visités, soit dans les environs d'Odessa, soit dans ceux de Nicolaïev et de Kherson, on compte à peine 2 à 4 paysans par village qui auront de quoi se nourrir jusqu'à la prochaine récolte.

Nous visitons un paysan, riche autrefois, ayant eu un grand train de ferme, et qui nous dit que sa récolte, certainement une des plus favorables, se monta à 11 pouds, dont il faut déduire 1,3 d'impôt : il ne lui reste même pas 10 pouds pour ensemençer et pour se nourrir, lui, sa femme et ses cinq enfants, pendant toute une année...

Le choix des enfants dans les villages est fait par un comité composé d'un représentant de la Croix-Rouge, d'un représentant des affamés (un paysan), d'un représentant du soviet du village et d'un médecin. Le choix paraît être bien fait. En tous cas, il est sauvegardé par les affamés du village eux-mêmes, intéressés à ce que les vivres parviennent à ceux qui en ont le plus besoin. D'ailleurs, dans chacun des villages que j'ai vus, il n'y a guère

que 4 à 6 enfants qui puissent être considérés comme n'ayant pas besoin de notre ration.

Kherson, ville autrefois luxueuse et gaie...

L'aspect de Kherson est le plus lamentable de toutes les villes que j'ai vues en Ukraine. Cette ville de 130.000 habitants devait être autrefois une jolie petite ville luxueuse et gaie, on le voit à l'architecture de ses maisons, presque toutes de petits palais, maintenant sales et lézardés. Pas de magasins ouverts, les rues sont couvertes d'herbe et les places publiques ont l'air de terrains vagues. Sur ces 130.000 habitants, il n'en reste plus que 35.000 ; de ceux qui manquent, beaucoup se sont enfuis, les autres sont morts de faim. La famine a commencé au mois de novembre 1921 ; il est mort de faim en 6 mois plus de 12.000 personnes.

Nous sommes reçus par le président de la Croix-Rouge, qui dirige un grand hôpital. Il nous dit qu'il mourait dans cet hôpital jusqu'à 80 malades par jour. Sur 150 employés, personnel de docteurs et d'infirmières, 37 personnes sont mortes de faim l'année dernière.

(A suivre)

S. FERRIERE

On obtiendra de la sorte un avis négatif, qui sera fâcheux, non seulement pour le but immédiat: l'éligibilité des femmes aux Conseils ecclésiastiques, mais qui nuira également à notre cause, car on ne manquera pas d'utiliser ce simulacre de votation pour nous affirmer que, quand il dépendrait des femmes elles-mêmes d'obtenir leur droit, elles n'en veulent rien!

Cette consultation féminine doit avoir lieu d'ici au 15 mars au plus tard dans tout le canton. A Lausanne, la date en a été fixée au 4 mars, dans d'autres paroisses à des dates plus rapprochées encore. Déjà des articles ont paru dans la presse religieuse pour engager les femmes à s'intéresser au moins à cette question, à participer à ce plébiscite... Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant des résultats à mesure que nous en aurons connaissance.

A Genève enfin, ainsi que nos lecteurs s'en souviennent peut-être, le Consistoire avait été saisi en septembre 1919 d'une proposition reconnaissant aux femmes l'éligibilité dans les Conseils de paroisse. On ne peut donc pas accuser l'autorité dirigeante de l'Eglise de travailler avec une rapidité vertigineuse, ni d'être victime d'un emballement. Leur avis avait été demandé, on s'en souvient également, aux Conseils de paroisse du canton, dont 22 sur 25 s'étaient prononcés pour l'affirmative; mais cependant la Commission avait présenté un rapport de minorité opposé à l'éligibilité. Ce sont ces rapports qui ont été discutés par le Consistoire en premier et en deuxième débats dans sa séance du 20 janvier; le troisième débat qui devait prendre date le 3 février a été encore renvoyé. Par 22 voix contre une seule voix d'opposition et avec quelques abstentions, le Consistoire a voté le 20 janvier le principe de l'éligibilité des femmes en premier débat, mais malheureusement, en second débat, il a retiré d'une main ce qu'il venait de donner de l'autre, en stipulant par 23 voix contre 4 qu'un règlement organique édicté par le Consistoire limiterait le nombre de postes réservés à des femmes dans les Conseils de paroisse. Il est extrêmement curieux de constater combien, somme toute, la crainte dominante pour ces messieurs est celle de l'envahissement féminin — de la concurrence féminine! Inconsciemment pour beaucoup sans doute, qui émettent très sincèrement la crainte que l'introduction de l'élément féminin ne décourage et ne lasse l'élément masculin de l'intérêt pour les choses de l'Eglise; mais alors sur quoi, peut-on leur demander tout aussi sincèrement, repose cet intérêt, sur quelles bases fragiles et conventionnelles, s'il suffit d'une cause si extérieure pour le faire faiblir? et ceci ne constitue-t-il pas une constatation bien inquiétante? Nous avons entendu aussi une argumentation bien curieuse d'un de ces messieurs, qui aurait voulu qu'en aucun cas une femme, membre d'un Conseil de paroisse, pût lire la Bible en chaire ni donner la Cène: «car, disait-il lorsque nous autres hommes, nous accomplissons ces actes, nous faisons vraiment œuvre de chrétiens...» Y aurait-il alors un christianisme pour les hommes seuls? et à quelle déformation de la pensée du Christ en sommes-nous donc arrivés pour qu'aucune voix ne se soit élevée pour protester contre pareille allégation?...

La question de l'éligibilité féminine doit d'ailleurs être encore soumise à la votation populaire, lorsque le Consistoire l'aura, définitivement espérons-le, adoptée en troisième débat. Ici, les femmes électrices dans l'Eglise auront droit de vote, et nous comptons qu'elles ne manqueront pas à l'appel. Ce sera selon toute vraisemblance en mai, en même temps que la réélection du Consistoire et des Conseils de paroisse, et de ce fait quatre ans se passeront encore avant que les femmes puissent utiliser le droit nouveau qui leur aura été accordé.

M. F.

N. D. L. R. — Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que, contrairement à ce qu'annonce notre collaboratrice, il n'y aura pas de troisième débat sur l'éligibilité des femmes au Consistoire de Genève, le vote de celui-ci étant définitivement acquis en deux débats. Et en outre, la votation constitutionnelle interviendra sur ce sujet dans le courant d'avril, avant les élections aux Conseils de paroisse du mois de mai, des candidatures féminines pouvant donc être déjà présentées à ce moment-là.



Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Communications du Comité Central.

Réuni à Zurich, le 28 janvier, sous la présidence de M^{lle} Gourd, le Comité Central s'est d'abord occupé de différentes questions d'ordre intérieur (révision de statuts), de propagande, soit par la presse dans toute la Suisse, soit par des conférences dans les régions où il n'existe actuellement point encore de Sections; et a pris connaissance d'une enquête faite au début de la législature auprès des députés aux Chambres fédérales pour connaître leur opinion sur différentes questions d'ordre féministe ou d'intérêt féminin. Il a remis au Bureau le soin d'organiser dans le détail l'Assemblée générale annuelle, qui aura lieu à Bâle le printemps prochain, mais en tout cas après le Congrès international, et demande instamment aux Sections de lui faire connaître avant la date statutaire du 1^{er} mars leurs propositions relatives à l'ordre du jour de cette assemblée. Quant au Congrès international de Rome, l'Association y enverra les 12 délégués titulaires auxquels elle a droit, en établissant une liste qui représentera autant que possible les différentes parties du pays. — Le Comité Central a encore acheté au Comité zurichois 500 affiches illustrées en couleur, sans texte, représentant une mère allant voter, accompagnée de son enfant, et qui pourront être utilisées pour toute manifestation suffragiste (annoncé de séances, meetings, proclamations, etc.) Prix: 1 fr. l'exemplaire, port et emballage en sus. — La Commission des Cours de Vacances s'est à son tour réunie à Lausanne le 3 février. Elle a décidé à l'unanimité d'organiser le prochain cours de vacances dans la région de Salvan (Valais) et en a fixé la date à la semaine du 16 au 21 juillet 1923.

La Présidente: Emilie GOURD.

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Un public très nombreux s'est pressé le 5 février à notre thé suffragiste, de première actualité à cette date, puisque, la veille, les délégués turcs venaient de refuser de signer le traité de paix, et que le sujet que nous faisions traiter était: *L'Arménie à la Conférence de Lausanne*. M. le pasteur Krafft-Bonnard, membre du Comité exécutif de la Ligue internationale philarménienne, a donné une magistrale vue d'ensemble de la situation, brochant à travers les années un tableau de la situation de l'Arménie, vaillante, indomptable et indignement trompée par ceux-là même qui lui avaient promis son indépendance... parce que, hélas! les intérêts économiques l'emportent sur la parole donnée des gouvernants à notre lamentable époque. Cet exposé, si poignant dans sa simplicité purement historique et politique, a été complété par quelques paroles de M^{me} Inga Nabal-dian, l'auteur du livre *Le sang de ton frère crie*, et bien connue comme féministe danoise avant son mariage avec un Arménien. Hélas! pour les femmes arméniennes, avant de songer au droit de vote, il faut réclamer le droit à la vie; mais aussi, comme l'a si justement relevé M. Krafft, quelle différence entre la situation de la femme arménienne, respectée, l'égale de l'homme, et la femme turque! et ceci n'explique-t-il pas beaucoup des contrastes entre ces deux nations? — Nos conférences à la campagne nous amènent presque chaque semaine de nouveaux adeptes. Le 1^{er} février, M^{lle} Champury a parlé à Dardagny, et est attendue le 20 à Vandœuvres, alors que M^{lle} H. Naville ira le 11 à Avully et le 21 à Landecy. Ces cause-



Reconstituant ou coup de fouet?

Ovoimaltine, ou alcool, thé, café? Votre choix est fait. L'Ovoimaltine ne procure pas, elle, une excitation passagère: elle fournit à l'organisme un apport nouveau de forces fraîches.

En boîtes de
fr. 2.75 et 5.—



En vente partout
S. A., BERNE

Dr A. WANDER